



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 09 juin 2023 18h30

MAIRIE DE LA-NEUVE-LYRE  
6 RUE LOIZIEL 27330 LA NEUVE LYRE

Présents

TOPART Chantal Maire – DHAESE Daniel 1<sup>ER</sup> Adj. -AMELOT Alain 2<sup>ème</sup> adj. - BES Sylvie 3<sup>ème</sup> adj.

LES CONSEILLERS par ordre alphabétique

BRIFFAULT Robert - COURANDON Emilie - GRANGE Thierry - LEROUX Nouria - SOLLIER Didier -  
TOULAIN Dominique

Présence de la secrétaire Chantal RAULOT (non votante)

A donné pouvoir

MARTIAL Ludovic a donné son pouvoir à TOPART Chantal

MANCEAU Marc a donné son pouvoir à DHAESE Daniel

10 Présents et 2 représentés = 12 membres votants sur 12 membres du conseil =

Le QUORUM est atteint

Rappel de l'ordre du jour

- 1- Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.
- 2- Tarification et règlement pour la verbalisation des propriétaires pour le non ramassage des déjections canines sur la voie publique de leur(s) animal (maux)
- 3- Tarif et modalités de location de la salle de conseil
- 4- Achat logiciel BL-Famille – pour la cantine/étude/garderie
- 5- Décision modificative de crédit au 673 pour insuffisance.
- 6- Renouvellement du contrat de l'agent communal – service technique
- 7- Contrat de l'agent administratif recruté pour la gestion de l'agence postale et DR titres d'identité
- 8- Convention pour le remboursement de l'EP avec la Vieille Lyre
- 9- Rétrocession du Poirier Bonhomme
- 10- Travaux ENEDIS ruelle BOULAY
- 11- Demande de secours financiers à la demande du Département

Infos

Questions diverses

## **DEROULE**

**Point 1 –** Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Pour l'élection des sénateurs il est nécessaire d'élire 3 délégués et 3 suppléants.

**PROPOSITION – sont proposés**

**3 délégués** Chantal TOPART - DHAESE Daniel - AMELOT Alain

Et **3 suppléants** Sylvie BES – Nouria LEROUX – Thierry GRANGE

**ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 2 –** Tarification et règlement pour la verbalisation des propriétaires pour le non ramassage des déjections canines sur la voie publique de leur(s) animal (maux)

Les déjections canines souillent les espaces publics et en particulier le camping.

Les déjections canines non ramassées par les propriétaires seront soumis à verbalisation sur toute la commune.

**PROPOSITION – AUTORISER LE MAIRE A VERBALISER 35 € par infraction**

**ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 3 –** Tarif et modalités de location de la salle de conseil

La salle de conseil est souvent demandée pour des réunions professionnelles.

Le prêt de la salle de conseil ne sera consenti qu'aux associations Lyroises. La salle ne sera louée que pour des réunions professionnelles.

Chaque demande accordée sera tarifée : convention à signer et présentation de l'attestation d'assurance RC.

50€ pour 4h et 100€ pour la journée.

**PROPOSITION – ACCORD pour établissement d'une convention pour le tarif proposé 50€ pour 4h et 100€ pour la journée**

**ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 4 -** Achat logiciel BL-Enfance – pour le périscolaire (cantine/étude/garderie)

Le logiciel actuel pour la facturation du périscolaire et le dossier famille du RPI des écoles de La Neuve-Lyre et de la Vieille-Lyre, utilisé par la secrétaire qui est régisseur, devient obsolète et ne sera plus actualisé en 2024.

Il est temps de le changer pour une version plus récente qui permettrait plus de fonctionnalités et de souplesse et surtout avoir le service de maintenance. Le devis a été présenté à la réunion RPI du 31 mai, l'accord des membres a été obtenu.

La nouvelle version est proposée à la location pour 100,50€ HT par mois + une facturation de transfert de données et de mise en route pour un montant unique de 893.90€ HT.

**PROPOSITION – ACCORD POUR CET ACHAT  
ACCORD VOTE A L'UNANIMITE**

**Point 5** – Décision modificative de crédit au 673 pour insuffisance de crédit.

Afin de régularisation des impayés du périscolaire de 2020 et de 2021 (exercices antérieurs), il est nécessaire d'imputer 1000€ sur le compte 673.

**PROPOSITION - accord  
ACCORD VOTE A L'UNANIMITE.**

**Point 6** – Renouvellement du contrat de l'agent communal – service technique

Le contrat CDD de Luc SCIPION s'arrête le 21 juin prochain, il est donc nécessaire de le prolonger avec son accord. 35H par semaine – 1 an renouvelable.

**PROPOSITION -Accord sur le renouvellement de Luc SCIPION  
ACCORD VOTE A L'UNANIMITE.**

**Point 7** – Contrat de l'agent administratif recruté pour la gestion de l'Agence Postale Communale et DR titres d'identité

La commune a obtenu de Pôle Emploi un contrat aidé subventionné à 50 % du salaire, contrat d'1 an – 27/35ème renouvelable.

La personne commencera Mercredi 14 juin 2023 pour l'ouverture de l'Agence Postale Communale, elle a déjà suivi la formation par la poste.

En ce qui concerne le DR, nous attendons l'habilitation de la préfecture et la carte « agent ». La formation est prévue le 26 juin. L'ouverture de ce service ne devrait être possible qu'en juillet.

PS

Un appareil PHOTOMATON pour faciliter les démarches pourrait être installé dans le bureau associatif à l'entrée de la Mairie. Un RDV avec une commerciale de cette société est prévu le 20 juin pour vérifier la faisabilité.

La cabine et son installation est gratuite et ne nécessite que d'une prise de courant.

La commune recevra 15% des recettes de cet appareil.

**PROPOSITION - ACCORD POUR SIGNER LE CONTRAT AIDE DE L'AGENT AGENCE POSTALE  
ACCORD VOTE A L'UNANIMITE.**

**Point 8** – Convention pour le remboursement de l’Eclairage Public avec la Vieille Lyre

La Neuve-Lyre actuellement paye la consommation de 5 candélabres d’éclairage publics situés sur la commune de la Vieille-Lyre. 3 situés rue Pierre Le Bouch et 2 Chemin de la Ronce

Cette situation a été évoquée en réunion avec la Vieille-Lyre le 31 mai 2023 qui est d’accord pour signer une convention de remboursement en attendant les travaux de séparation du réseau.

L’évaluation financière estimée, basée sur des consommations de 2021, représenterait environ 700 € par an et serait mis en place rétroactivement depuis janvier 2023.

**PROPOSITION - ACCORD POUR ETABLIR CETTE CONVENTION  
ACCORD VOTE A L’UNANIMITE.**

**Point 9** – Rétrocession du Poirier Bonhomme

LFE qui gère les pavillons situés au «Poirier Bonhomme » souhaite rétrocéder la voie intérieure du lotissement à la commune (comme il en était convenu à l’origine de l’opération).

Il s’agit de la voie intérieure et 2 petits parkings « visiteur » de 2 places ainsi que quelques espaces verts à l’entrée (100 m<sup>2</sup> environ)

Un espace clôturé contenant la citerne de gaz enterrée et la vanne pose question : l’espace est mal entretenu par le distributeur. Il est décidé de lever ce doute et si le doute est levé d’accorder à la commune cette rétrocession.

**PROPOSITION - AJOURNER LA DECISION en attente du retour concernant l’espace « gaz »  
ACCORD VOTE A L’UNANIMITE.**

**Point 10** – Travaux ENEDIS ruelle BOULAY

Des travaux ENEDIS, pour amener le réseau électrique sur la maison en cours de réhabilitation donnant sur le parking de la Ruelle BOULAY, sont soumis à autorisation communale.

Une boîte de distribution sera installée et une tranchée traversant la ruelle Boulay à son extrémité est prévue.

Prévoir de demander à ne pas bloquer l’accès au parking et aux maisons donnant sur cette place.

Prévoir de demander si une autorisation de travaux dans cette propriété sera déposée.

**PROPOSITION - accorder les travaux ENEDIS selon description transmise  
ACCORD VOTE A L’UNANIMITE.**

**Point 11** – Demande de secours financier à la demande du département

L'assistante sociale a soumis une demande de secours financiers pour un administré en difficulté qui ne peut pas régler sa facture d'électricité de 650 €.

**PROPOSITION** - Après discussion il est proposé de prendre en charge, à hauteur de 100€, la facture d'énergie à titre exceptionnel pour cette personne. Paiement direct au fournisseur.

**VOTE** – 8 pour – 3 contre – 1 abstention : la proposition est acceptée par majorité

**INFOS****Camping**

Une formation sur le logiciel de gestion du camping a été délivrée par la société Aireservices à Chantal TOPART et Chantal RAULOT (régisseur).

Nous pouvons maintenant suivre à tout moment la gestion de ce camping, ce qui a permis de faire une comparaison entre 2019 - 2022 et 2023 , (2020 et 2021 : COVID)

	2023	2022	2019
Janvier	28.20€		
Février	9.40€		
Mars	37.20€		
Avril	405.80€	354€	869€
Mai	<b>895€</b>		
juin			

On peut en déduire que l'opération est bénéfique puisque seulement pour le seul mois de Mai on a enregistré plus de recettes que pour un trimestre entier de 2019.

**Fresque sur le château d'eau**

Notre graffeur habitant La Neuve-lyre se propose de faire une fresque sur le petit château d'eau à la sortie du village en direction de Rugles.

Il viendra avec 13 personnes sur 3 jours les 14-15 et 16 juillet 2023

La fresque représentera des chevaliers, les frais pour la commune seront l'achat des bombes de peinture seulement.

Il serait intéressant d'en faire un petit évènement en relation avec la fête , « les ripailles des clochers » prévue sur la place de l'église le samedi 19 AOUT 2023 après-midi et soirée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**AMELOT Alain** - A-t-on reçu le devis pour l'installation d'une barrière protégeant le boulo-drome ? –  
réponse : NON pas encore

**DHAESE Daniel** – Peut-on installer du « tout-venant » sur l'emplacement souvent emprunter comme stationnement par les Poids Lourds au déboucher de la rue de derrière le bourg avec la rue d'Alençon ?

Un débat s'installe sur le fait de marquer cet emplacement qui serait ainsi compris comme un parking. Visibilité réduite si un PL est stationné en sortant de la rue de derrière le bourg.

Installer un panneau « parking interdit au PL » ?

**PROCHAIN CONSEIL - date à déterminer**

**LA SEANCE SE TERMINE à 21h**